

Quelles énergies ? Quels contrats ? Quelles aides ? Les réponses à vos questions sur la flambée des coûts de l'énergie



PRIX DE L'ÉNERGIE

hier à 20:01 - mise à jour hier à 20:45 • Temps de lecture 14 min

Par Anthony Roberfroid, avec Xavier Lambert et Africa Gordillo

Tout au long de cette journée du 21 septembre, la RTBF, en partenariat avec Test-Achats et plusieurs experts renommés, a tenté de répondre à vos nombreuses questions.

En voici un condensé, résumé par thématiques :

Les contrats, factures et prix de l'énergie

Parmi les questions fréquemment posées à nos experts, nombreuses étaient celles qui concernaient les contrats énergétiques.

Contrat fixe ou contrat variable ?

Quel type de contrat est-il préférable de signer à l'heure actuelle, fixe ou variable ? Si j'ai un contrat fixe qui date d'avant la crise, faut-il le garder ou changer pour un contrat variable ?

Si vous avez un fixe qui date d'avant la crise, **IL FAUT LE GARDER**. Le prix fixé avant les fluctuations est en effet celui qui sera appliqué lors de votre décompte final et il est fatalement bien inférieur au prix du marché aujourd'hui.

Pour les nouveaux contrats, il est quasiment impossible de trouver du fixe, et pour la comparaison entre les offres, il faut être très prudent : le prix de base peut exploser selon les paramètres d'indexation.

Les acomptes

Alors que les prix de l'énergie ont littéralement explosé ces derniers mois, les sommes demandées par les fournisseurs d'énergies atteignent des sommets. Plusieurs fournisseurs conseillent notamment de revoir vos acomptes à la hausse pour ne pas obtenir une mauvaise surprise lors de la régularisation de votre consommation. En effet, pour de nombreux Belges, les acomptes convenus avec leurs fournisseurs datent d'avant la hausse des prix de l'énergie et ne sont plus en adéquation avec les prix du marché.

Stéphane Boqué, porte-parole de la FEBEG, la Fédération Belge des Entreprises Électriques et Gazières, refait le point sur les acomptes :

Les acomptes sont quelque chose de très important, à la fois pour le client et le fournisseur. L'idée générale c'est de calculer un acompte qui permette d'anticiper au mieux la consommation multipliée par le tarif du client au terme de l'année. Le fournisseur dispose soit de la consommation historique du client, soit d'une estimation sur base de sa situation de logement et de sa situation familiale, pour le volet consommation. C'est-à-dire les kilowatts-heure. D'autre part, le fournisseur dispose du tarif décidé contractuellement. Il multiplie donc la consommation par le tarif. Et distribue cela sur le nombre d'acomptes prévus dans le contrat. Les acomptes peuvent être mensuels, bimensuels, trimestriels, etc. en fonction des contrats. Le but est d'éviter des surprises, dans un sens comme dans l'autre et d'arriver à un résultat le plus proche possible de zéro montant dû ou remboursé lors du décompte annuel.

Précision importante : la majorité des fournisseurs offre une transparence totale à ce niveau. À savoir que sur leur plateforme en ligne, le client peut introduire lui-même ses données de compteurs, gaz et électricité. Et les communiquer régulièrement à son fournisseur. Pour un client qui dispose d'un compteur digital, cela peut se passer automatiquement, mais malheureusement, en Wallonie et à Bruxelles, l'équipement en compteurs digitaux est encore extrêmement faible. Le conseil : intéressez-vous à votre consommation, communiquez-la régulièrement sur la plateforme clientèle de votre fournisseur qui, sur base des informations reçues, peut encore mieux évaluer le montant de votre acompte. Certainement lorsqu'il s'agit d'un contrat variable.

Actuellement, les fournisseurs constatent que beaucoup d'acomptes sont insuffisants pour couvrir la facture finale. Pour éviter toute surprise, il vaut mieux volontairement adapter son acompte à la réalité de sa consommation et de l'évolution du tarif de son contrat. Les outils en ligne vous aident à faire cette démarche.

Le calcul de la régularisation

Comment les fournisseurs établissent-ils la facture de régularisation annuelle ? Est-ce une moyenne du prix du kWh de l'année ou bien le prix du kWh du jour ?

Si vous avez un contrat fixe, la règle est simple : c'est votre consommation en kWh fois le montant contractuel du tarif pour toute la durée du contrat. Ce prix est fixé et il fait partie intégrante de votre contrat, qui est consultable en tout temps sur la plateforme clientèle en ligne de votre fournisseur.

En cas de contrat variable, il y a également un prix de base dans le contrat, associé à une formule d'indexation qui suit les évolutions des prix sur les marchés de gros. En fonction de la fréquence d'indexation (mensuelle, bimensuelle, trimestrielle, etc.), votre tarif évolue à la hausse ou à la baisse, selon l'évolution du marché et de la formule d'indexation contractuelle.

Notez bien : les fournisseurs communiquent mensuellement toutes leurs fiches de tarification auprès des régulateurs, fédéral et régionaux. Ces régulateurs vérifient de manière très approfondie la régularité de ces contrats et les formules d'indexation qui s'y trouvent. Le marché du gaz et de l'électricité est un marché extrêmement contrôlé.

La facture cumule les différentes périodes à tarifs différents et tient compte également du profil standard de consommation (on consomme plus de gaz et d'électricité en hiver qu'en été par exemple), ou de votre consommation réelle dans le cas où vous êtes équipés d'un compteur digital.

Quelle énergie utiliser ?

De nombreuses personnes se posent aujourd'hui la question : face à l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité, quelle énergie privilégier quand le choix est possible ?

Est-il aujourd'hui plus avantageux d'utiliser l'électricité plutôt que le gaz pour cuisiner au quotidien ?

Comme toujours, la réponse n'est pas si évidente. Il faut donc préciser d'emblée une évidence : **même avec les hausses spectaculaires enregistrées, une même puissance en gaz et en électricité coûte deux fois moins cher en gaz.**

La question principale n'est donc pas celle du type d'énergie, mais de la consommation de vos appareils.

Pour résumer, entre une taque électrique à l'ancienne et une taque au gaz, il n'y a pas photo : le gaz est nettement moins cher. Mais avec les nouvelles plaques à induction, qui consomment moins, il faut faire le ratio entre la consommation et la différence de tarif, et cela peut dépendre de chaque appareil.

[Selon le professeur Francesco Contino](#), les coûts théoriques pour 2023 devraient tourner autour de 0,70€ par kWh d'électricité et 0,30€ par kWh de gaz.

Entre le gaz et l'électricité, quelle est la source d'énergie la moins chère pour chauffer la maison ?

La réponse de Francesco Contino de l'UCLouvain :

La réponse sera différente en fonction du cas. Pour une rénovation importante, avec des besoins de chauffage faible, le plus performant est la pompe à chaleur. Cependant, pour une consommation de chauffage plus importante (au-dessus de 10.000 kWh), il vaut mieux conserver le gaz ou passer à un combustible alternatif (pellets ou bois). Evidemment, les travaux d'isolation sont à favoriser.

Quelles mesures prendre à long terme pour réduire la dépendance de son habitation aux énergies fossiles ? Peut-on espérer un plan Marshall d'indépendance énergétique ?

La réponse de Christine Mahy du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté :

Au niveau du RWLP, mais aussi du Réseau belge de lutte contre la Pauvreté (BAPN), et d'autres acteurs œuvrant dans une vision solidaire et collective et avec une préoccupation climatique, nous serions favorables à ce que vous appelez un Plan Marshall d'indépendance énergétique. Ce serait au bénéfice des enjeux climatique, de la justice sociale, de la réduction des inégalités et de la pauvreté.

Pour cela nous proposons de commencer par le logement à travers un pacte logement-énergie qui viserait à développer une stratégie massive d'isolation des logements, en commençant par le parc immobilier les plus vétustes très souvent loués par des personnes à faibles revenus (qu'ils travaillent ou pas, car le travail ne protège plus tout le monde de l'appauvrissement), et puis allant en cercle concentrique vers l'ensemble de la population.

Il faut dès lors aller vers des investissements massifs qui seront rentables sur le plan financier mais largement pas que. Dans cette vision, toutes les formes de solutions collectives sont à favoriser pour ne pas laisser les individus seuls face à ces défis.

Les mesures actuelles en la matière sont trop faibles et ont un effet Matthieu puissant : soit elles échappent à ceux qui en auraient le plus besoin pour de multiples raisons bien compréhensibles, pour bénéficier à d'autres qui sont en situation plus stables.

Je possède des panneaux photovoltaïques, quelles solutions pour diminuer mes factures ?

Quel type de chauffage vaut-il mieux installer lorsqu'on dispose de panneaux photovoltaïques : insert/poêle au bois, à pellets ou pompe à chaleur ?

La réponse de Stéphane Bocqué, de la FEBEG :

La priorité absolue mais aussi le plus rentable, c'est l'isolation du toit, des murs, et des fenêtres. Lorsqu'on atteint une consommation suffisamment basse (au plus 10.000 kWh de gaz, 1000 l de mazout, ou 1500 kg de pellets), on peut alors envisager l'installation d'une pompe à chaleur.

Bien que le futur système énergétique aura besoin d'un maximum de renouvelable (installer du photovoltaïque) et de l'électrification du chauffage (installation d'une pompe à chaleur), il ne faut pas les voir comme fonctionnant ensemble car la majorité (85%) de la production du photovoltaïque se passe hors période de chauffe.

Si c'est un bâtiment bien isolé, il faut veiller à ce que la température de départ de la pompe à chaleur, qui va aller dans les radiateurs, soit la plus basse possible, c'est-à-dire 45 degrés ou moins... parce que sa performance énergétique va diminuer fortement si cette température augmente. Cela veut souvent dire qu'on ne pourra plus utiliser les radiateurs qui existaient auparavant car ils ne permettent pas d'utiliser une température aussi basse.

Pourquoi le gouvernement n'incite-t-il pas, par des aides aux particuliers et aux professionnels, à l'installation photovoltaïque ?

La réponse de Francesco Contino, professeur à l'UCLouvain :

C'est déjà le cas avec une baisse de la TVA pour l'installation du photovoltaïque. Même sans cette baisse et sans une autre aide, l'investissement dans le photovoltaïque est extrêmement rentable et pourrait se faire à l'aide d'un prêt qui se rembourserait aisément avec les économies réalisées sur la consommation.

Est-il intéressant d'utiliser un chauffe-eau électrique au lieu du gaz quand on a des panneaux solaires ?

La réponse de Philippe Mercier, expert énergies chez Test Achats :

Si vous disposez déjà d'un chauffage au gaz et que vous n'avez pas l'intention de faire des travaux, il vaut mieux conserver votre système.

Par contre, à l'occasion de travaux, l'installation d'un chauffe-eau électrique voire basé sur une pompe à chaleur (aussi appelé thermodynamique) permet d'augmenter son autoconsommation.

C'est donc une opération avec une portée long terme lorsqu'il y aura un comptage différencié entre consommation et réinjection.

Par ailleurs, si vous avez déjà un ballon, une opération peu coûteuse mais efficace est de placer une couche supplémentaire d'isolant autour de celui-ci.

Plus d'informations à retrouver sur le site de Test Achats ici :

<https://www.test-achats.be/maison-energie/energie-renouvelable/dossier/chauffe-eau-thermodynamiques-tres-avantageux>

<https://www.test-achats.be/maison-energie/energie-renouvelable/dossier/augmenter-autoconsommation-production-photovoltaique/chauffe-eau-electrique>

Faut-il supprimer le compteur de nuit et passer en mono-horaire lorsqu'on dispose de panneaux photovoltaïques qui ne couvrent pas complètement la consommation du ménage ?

La réponse de Francesco Contino, professeur à l'UCLouvain :

Ce qui est sous-entendu dans la question, c'est qu'on a encore un compteur à l'ancienne, qui tourne à l'envers. Un compteur mono-horaire compte de la même manière les kilowatts heure consommés ou réinjectés, à n'importe quel moment de la journée ou de la semaine.

Quand on a un compteur bi-horaire, le compteur "nuit" compte les kilowatts heure consommés de nuit, mais aussi les week-ends. Tandis que le compteur "jour", lui, compte les kilowatts heure consommés en journée la semaine. Lorsqu'on dispose de panneaux photovoltaïques, il peut arriver, en journée, qu'on réinjecte plus qu'on ne consomme. Et dans ce cas, le compteur va tourner plus à l'envers qu'il n'a tourné à l'endroit.

Et donc, si tout au long de l'année, vous effectuez plus de réinjection que de consommation, vous réinjectez gratuitement dans le réseau.

Il y a une nuance cependant, car en passant au mono-horaire, le coût des kilowatts heure nuit augmente, il y a donc un calcul à faire. Par ailleurs, ce système est en transition et nous passerons bientôt à un comptage de ce qui est consommé et réinjecté avec des tarifs différents.

Pourquoi n'y a t'il de prime pour les batteries de stockage d'électricité en Wallonie alors qu'elles existent en Flandre ?

C'est la seule faiblesse des panneaux solaires, pourtant déjà rentables : il faut idéalement aujourd'hui dépenser toute l'énergie produite dans la journée.

Les batteries sont une voie d'avenir. Leur prix reste toutefois très élevé, et l'investissement non rentable sans prime. Mais les experts estiment que comme pour d'autres technologies, la performance va progressivement monter et le prix descendre. L'octroi de la prime reste un choix politique.

Les pellets : pourquoi pas d'aides ?

Beaucoup de vos questions portaient sur les pellets, sur l'absence d'aides pour les propriétaires de chaudières ou chauffages à pellets ou à bois.

On peut le dire, les aides ont pour objectif de faciliter le passage de l'hiver à cause des prix élevés de l'énergie. Il est en effet anormal qu'il n'y ait pas d'aide pour les personnes qui se chauffent avec des alternatives aux énergies fossiles (mazout, gaz).

Souvent, c'est justement une démarche dans le sens de la transition énergétique, car on va utiliser un carburant plus renouvelable.

Et du coup, c'est un peu pénaliser ceux qui auront anticipé la crise.

Pourquoi le prix des pellets augmente autant ?

Chaque fois qu'il y a une augmentation du prix d'un carburant, tous les autres suivent le mouvement. L'explication simplifiée c'est de se dire qu'on déplace une partie de la demande du carburant qui a augmenté en premier, par exemple ici, le gaz naturel, vers d'autres carburants, en l'occurrence le pellet. Ce n'est pas anormal.

Beaucoup de ménages ont anticipé l'hiver et se sont portés vers le bois.

Un petit conseil : autant que possible, garder l'option, chez soi, d'avoir accès à différents types de combustibles. Car même si globalement où ils augmentent tous en même temps, il y a des moments où l'un ou l'autre peut être plus intéressant.

Et les aides dans tout ça ?

Quels sont les critères pour bénéficier du tarif social ?

Pour rappel, le tarif social est un tarif plus avantageux qui est octroyé sur base de différents critères. Le maintien de l'octroi de l'élargissement du tarif social a été prolongé jusqu'au 31 août 2022 en Wallonie (client protégé conjoncturel : lié au Covid, aux inondations, les indépendants dans certaines conditions).

Pour savoir quels sont les critères pour bénéficier du tarif social, nous vous invitons à consulter l'article ci-dessous. Vous pourrez ainsi découvrir les conditions d'accès au tarif social, mais aussi découvrir quelle économie cela pourrait représenter sur vos factures. 

Quelles solutions pour obtenir de l'aide, un accompagnement ?

Vous êtes encore nombreux à vous poser des questions face à la crise énergétique que nous traversons.

Puis-je bénéficier du tarif social et donc du statut BIM ? Puis-je bénéficier d'aide du CPAS ? Comment faire ?

Christine Mahy, du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, vous invite à téléphoner au **1718**, qui est un **numéro gratuit en Wallonie**. Vous y serez accueillis de façon bienveillante et pourrez être accompagnés dans des démarches pour que vous soyez aidées face à cette situation.

Si vous vivez à **Bruxelles**, vous pouvez appeler le **numéro gratuit 0 800 35 243**.

Une petite aide dont vous allez bénéficier si vous ne pouvez pas bénéficier du tarif social : une double réduction de votre facture de gaz de 135 euros en novembre et en décembre, ainsi qu'une réduction de votre facture d'électricité de 61 euros pour chacun de ces deux mois. Cela sera déduit automatiquement de vos factures intermédiaires. Cette mesure sera peut-être poursuivie en 2023, mais il n'y a pour l'instant aucune certitude.

Je suis (co-) locataire, qu'en est-il de mon cas ?

Les utilisateurs de chauffage au gaz collectif dans un immeuble à appartements peuvent-ils bénéficier des primes ?

La question des logements collectifs est très complexe et dépend de beaucoup de choses. En effet, soit il y a la réalité du compteur commun au nom du propriétaire, soit la réalité des compteurs individuels (pour chaque locataire). Dans ce cas, celui-ci est à votre nom. Selon que vous soyez dans le cas 1 ou dans le cas 2, les aides s'ouvrent à vous ou non.

Un exemple concret : pour une personne dont la situation permettrait de bénéficier du tarif social **mais** qui vit dans un logement collectif avec un compteur commun... malheureusement, il peut ne pas avoir accès à cette aide.

Et nos réserves de gaz ? Doit-on craindre une pénurie ?

Quelles sont les capacités de stockage de gaz en Belgique ? Sont-elles pleines ? Avec du gaz cher ?

La réponse de Francesco Contino, professeur à l'Ecole Polytechnique de l'UCLouvain :

Fluxys dispose d'un système de stockage à Loenhout de 8TWh ([Nos Infrastructures \(fluxys.com\)](https://www.fluxys.com)). Ces 8 TWh ne représentent qu'une fraction très faible de notre consommation annuelle (environ 190 TWh). Cependant, la Belgique est une plaque tournante pour le gaz et dispose d'une très bonne interconnexion et d'un terminal gazier (pour accueillir les méthaniers).

La Belgique voit donc passer sur son territoire beaucoup plus de gaz qu'elle n'en consomme. Il y a donc peu de risque pour son approvisionnement. Tous les stocks européens ont été remplis pour anticiper l'hiver et effectivement, ils ont été remplis au prix du marché qui était très élevé avec la crise Ukrainienne.

Et dans le futur ?

Est-ce que le prix de l'énergie va baisser dans les prochains mois ? Si oui, dans combien de temps ?

La réponse de Stéphane Bocqué de la FEBEG :

Effectivement, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de répondre avec certitude à cette question. Cependant, on peut donner quelques éléments d'explication.

Ce que les marchés nous disent, aujourd'hui, ce sont deux choses :

- **Premièrement**, on constate une augmentation de caractère structurel des prix. Autrement dit, même sur les marchés à long terme, qui sont traditionnellement moins onéreux que les marchés à court terme, les prix pour livraison à un an, deux ans, trois ans... restent structurellement plus élevés qu'avant la crise.
- **Deuxièmement**, ce qui caractérise le marché pour le moment, c'est une extrême volatilité. Chaque événement, petit ou grand, fait fluctuer les cours de manière spectaculaire. La volatilité a été maximale au cours des mois d'août et de septembre, après une hausse continue constatée depuis la mi-2021.

Ces dernières semaines, les cours ont connu un reflux important dû au constat des marchés que l'Europe a réussi à remplir ses stocks de gaz en dépit de l'effondrement de l'offre de gaz russe. Et aussi, sous l'effet des annonces politiques européennes et de certains Etats membres (entre autres l'Allemagne).

Les caractéristiques de l'hiver, froid ou chaud, le retour potentiel d'un niveau de production nucléaire plus normal en France, la poursuite des efforts de sobriété énergétique à l'échelle individuelle et collective, et d'autres éléments encore, seront déterminants pour influencer sur la hauteur des prix du gaz qui sont les seuls à l'origine de cette crise.

Quelques conseils

Dans cette crise, nombreux seront les Belges fortement touchés par la hausse des coûts de l'énergie. Les prix sont malheureusement élevés et les factures devront bien être payées, sous peines de lourdes conséquences comme nous vous l'expliquons dans le papier suivant [↓](#)

Reste que des gestes simples peuvent vous aider à faire des économies. Retrouvez dans l'article ci-dessous 10 conseils qui pourraient vous permettre d'économiser jusqu'à 2600€ par an [↓](#)